



CONDITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES STAGES ET MASTER CLASSES

1. L'inscription se fait via le formulaire sur le site internet de l'Ecole de danse. Cependant, seul le paiement d'un acompte dans la quinzaine à dater de la demande d'inscription vaut confirmation.
2. Les inscriptions aux stages et master classes sont en principe fermes et définitives, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation de l'Ecole de danse du Condroz et/ou de ses partenaires. Par conséquent, en cas d'annulation de la part du participant moins de 2 semaines avant le début du stage, l'acompte sera conservé par les organisateurs afin d'assurer la rémunération des collaborateurs et le maintien du stage pour les autres participants.
3. Le pique-nique de midi ainsi que les collations et boissons pour la journée doivent être fournis par les parents.
4. Afin de permettre une prise en charge optimale et adéquate du (des) enfant(s), les parents sont tenus de communiquer à l'Ecole de danse du Condroz, à l'inscription ou, au plus tard, à l'arrivée lors du premier jour de stage, toute information pertinente relative à sa (leur) santé tel que notamment toute allergie, pathologie cardiaque ou liée à l'effort physique connue, difficulté de mobilité, etc...
5. Les parents sont tenus de venir rechercher leur(s) enfant(s) dans les horaires indiqués.
6. Les enfants doivent être vêtus d'une manière confortable et compatible avec les activités organisées. Tenue de danse pour les élèves de l'Ecole de danse. Legging, t-shirt et chaussettes pour ceux qui ne pratiquent pas la danse habituellement. L'Ecole de danse du Condroz et ses partenaires recommandent aux parents d'ôter tous bijoux ou objets de valeur à leurs enfants lors de leur arrivée sur les lieux du stage. L'Ecole de danse du Condroz et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de dommage, ainsi qu'en cas de lésions causées à l'enfant par ses bijoux ou objets dans le cadre des activités tant intérieures qu'extérieures auxquelles participe l'enfant dans le cadre du stage.
7. Si moins de 6 enfants sont inscrits au stage 5 jours ouvrables avant la date de début de celui-ci, l'Ecole de danse du Condroz et ses partenaires peuvent prendre la décision d'annuler le stage. Dans ce cas, les personnes de contact en sont informées dans les plus brefs délais et toute somme perçue est immédiatement restituée, sauf si une alternative qui convient à toutes les parties peut être proposée.
8. L'Ecole de danse du Condroz et ses partenaires peuvent se rendre sur le lieu du stage afin de prendre des photos et vidéos. Celles-ci ont pour finalité la promotion des activités de l'Ecole de danse du Condroz et de ses partenaires. Les parents sont présumés consentir à la prise de photos et vidéos. Dans le cas contraire, ceux-ci doivent manifester dès que possible leur opposition par le moyen de communication de leur choix.
9. L'Ecole de danse du Condroz enregistre vos données personnelles uniquement dans un but de suivi administratif, financier et opérationnel et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers à l'exception du partenaire co-organisateur du stage. Au bout de 5 années d'inactivité, vos données seront supprimées.
10. La présente convention est soumise à la loi belge. En cas de litige pouvant naître entre parties en raison de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Liège seront compétents.